

Cazaubon : Assemblée générale de Nature et Patrimoine



Cazaubon : Assemblée générale de Nature et Patrimoine

Samedi 30 janvier, dès 14 heures, à la salle de la mairie, à l'invitation de l'association Nature et patrimoine en Armagnac, une cinquantaine de personnes, a assisté à une causerie animée par Jacques Lemieux, l'historien et inspecteur de l'Education nationale à la retraite. Le conférencier devant une assistance très attentive a retracé avec de nombreuses anecdotes, l'histoire de la naissance de la laïcité et la loi de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Jacques Lemieux a informé l'assistance, qu'il reviendra animer une autre causerie sur l'évolution de la laïcité depuis 1905 à nos jours.

À l'issue de la conférence, les adhérents de l'association ont tenu leur assemblée générale. La nouvelle présidente Colette Touja, dont c'était la première, avait à ses côtés l'ancienne présidente Yolande Passarieu, ainsi que les membres du bureau et du conseil d'administration. Le rapport d'activité de l'année 2015, révèle le dynamisme de cette association à but culturel, qui une fois par mois, organise une sortie de découverte du patrimoine local, départemental, ainsi que les hauts lieux historiques d'Aquitaine où de Midi-Pyrénées. Durant l'année 2015, en complément aux nombreuses sorties et visites de villes, villages, châteaux, églises et musées, l'association a organisé à Cazaubon des conférences sur Gilles de Rais, la méditation, l'esclavage, puis le 3 octobre un rallye touristique.

Colette Touja a précisé : « L'association compte 76 adhérents. Pour l'année 2016, nous pensons organiser une sortie théâtre ou concert. » Pour cette année, onze sorties de découverte du patrimoine sont prévues le samedi et une le mercredi ainsi que deux ou trois conférences. Le rallye touristique aura lieu samedi 10 septembre ou samedi 24 septembre. L'adhésion individuelle et annuelle à l'association est de 15 euros, et pour les couples 25 euros. Les non adhérents peuvent participer aux sorties de Nature et Patrimoine avec une participation financière de 2 euros, plus le prix des entrées aux musées.

L'assemblée générale s'est prolongée par la traditionnelle galette des rois.